



**Contribution de Faridy ATTOUMANE, Délégué de Mayotte à Paris**

**« Les Ultramarins français et le 6e DOM en France » : « Le cas des Mahorais »**

**Académie des sciences d'outre-mer**

**Jeudi 22 janvier 2026**

La migration des Mahorais vers l'Hexagone présente une singularité notable dans l'histoire des mobilités ultramarines françaises. À la différence des trajectoires plus anciennes observées aux Antilles ou à La Réunion, la mobilité mahoraise s'est structurée plus tardivement. Elle s'inscrit dans une temporalité propre, liée à l'évolution institutionnelle de Mayotte, à la montée plus récente de la scolarisation, à l'accès progressif aux diplômes et à la transformation des aspirations sociales et professionnelles des jeunes générations.

Cette migration tardive n'en constitue pas moins, aujourd'hui, un phénomène massif et durable. Les données démographiques rappellent d'abord la pression structurelle qui s'exerce sur le territoire : Mayotte comptait environ 329 000 habitants au 1er janvier 2025 [1], dans un contexte de croissance toujours soutenue et de très forte jeunesse de la population. Cette configuration démographique pèse directement sur les besoins en formation, en insertion et en accompagnement des trajectoires. Dans le même temps, la mobilité des natifs de Mayotte vers l'extérieur s'est fortement accentuée : le solde migratoire des natifs est passé de - 14 900 entre 2007 et 2012 à - 25 900 entre 2012 et 2017 [2]. Il ne s'agit donc plus d'un mouvement marginal, mais d'une dynamique structurelle qui contribue désormais à façonner l'équilibre démographique, social et économique du territoire.

Cette mobilité touche prioritairement les jeunes. Les analyses disponibles montrent l'importance des départs aux âges des études, de la formation et de l'entrée dans la vie active. L'INED souligne, à cet égard, qu'une mobilité importante des jeunes nés à Mayotte est désormais installée, au point que, dans la tranche des jeunes adultes observée, la moitié d'entre eux ne résident pas dans l'île [3]. Cette réalité confirme que la migration mahoraise doit être appréhendée non comme une anomalie, mais comme une composante durable des trajectoires sociales contemporaines liées à Mayotte.

Cette mobilité s'explique d'abord par des facteurs objectifs.

- Le premier tient à la faiblesse relative de l'offre locale de formation, malgré les progrès accomplis ces dernières années. Pour une part importante des jeunes Mahorais, la poursuite d'études suppose une mobilité hors du territoire, en particulier vers l'Hexagone. Les données récentes sur l'orientation post-bac confirment ce phénomène : l'Insee relève que les néo-bacheliers de Mayotte quittent très souvent l'île pour poursuivre leurs études, ce qui traduit une offre locale encore insuffisamment diversifiée au regard des aspirations et des besoins [4].

- Le second facteur relève du marché du travail local, marqué par un chômage très élevé, notamment chez les jeunes, et par un taux d'emploi sensiblement inférieur aux standards nationaux. Cette situation se combine à un niveau de qualification encore fragile. Les synthèses statistiques sur Mayotte montrent qu'une part importante de la population demeure faiblement diplômée, ce qui pèse sur les trajectoires d'insertion et renforce l'attractivité comparative de l'Hexagone comme espace de professionnalisation et de stabilisation [5].
- Le troisième facteur tient aux modalités d'accès à certains métiers et concours, en particulier dans la fonction publique et les secteurs régaliens, où la formation initiale, la titularisation et les premières affectations s'effectuent souvent en Hexagone. Dans ces conditions, la mobilité apparaît moins comme un simple choix individuel que comme le produit d'effets de système, articulant offre de formation, structures d'emploi et organisation des parcours professionnels.

À ces déterminants s'ajoutent des fragilités territoriales bien identifiées : tensions sociales, insécurité, pression sur les services publics, infrastructures éducatives et universitaires encore insuffisamment consolidées, offre de formation limitée dans plusieurs domaines stratégiques. Ces difficultés contribuent à renforcer l'attractivité relative de l'Hexagone comme espace de poursuite d'études, de professionnalisation et de stabilisation.

Le phénomène soulève dès lors un enjeu collectif majeur pour Mayotte. Lorsqu'un territoire jeune voit partir une part importante de ses étudiants, de ses jeunes actifs et de ses diplômés, il s'expose à un risque de déséquilibre durable. Ce risque se traduit par une raréfaction des compétences locales, par une difficulté accrue à consolider certaines filières essentielles, et par une tension persistante entre les besoins du territoire et la disponibilité des ressources humaines qualifiées. La question n'est donc pas seulement celle du départ, mais aussi celle de la capacité du territoire à maintenir un lien avec ses forces vives et à créer des conditions crédibles de retour.

C'est dans cette perspective que la mobilité mahoraise doit être pensée comme un objet de politique publique à part entière. L'enjeu n'est pas d'entraver la mobilité, qui répond à des aspirations légitimes et à des contraintes réelles, mais d'en faire une circulation mieux organisée des talents, des compétences et des parcours. Une telle approche suppose d'agir à plusieurs niveaux : préparation du départ, sécurisation des trajectoires en mobilité, accompagnement social et institutionnel en Hexagone, maintien du lien avec le territoire, et mise en place de dispositifs favorisant le retour ou, à tout le moins, la contribution au développement de Mayotte.

Dans cette logique, la politique menée par l'exécutif du Département-Région de Mayotte vise à structurer un accompagnement avant, pendant et après la mobilité. La Délégation de Mayotte à Paris s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Elle en constitue l'une des expressions concrètes, en assurant un rôle d'accueil, d'écoute, d'orientation, de mise en réseau et de valorisation des parcours, au service des Mahorais en mobilité et, au-delà, de l'intérêt du territoire.

Ainsi, le cas des Mahorais met en lumière une dimension essentielle des mobilités ultramarines contemporaines : la mobilité n'est pas en soi un problème, mais elle le devient lorsqu'elle n'est ni suffisamment accompagnée, ni suffisamment reliée à une stratégie territoriale. Pour Mayotte, l'enjeu est donc moins d'empêcher les départs que de faire en sorte que cette mobilité, devenue structurelle, puisse être transformée en ressource pour le développement, la cohésion sociale et l'avenir du territoire.

## Notes

[1] INSEE, Mayotte, chiffres-clés, population estimée au 1er janvier 2025.

[2] INSEE, travaux relatifs aux mobilités résidentielles et au solde migratoire des natifs de Mayotte entre 2007–2012 et 2012–2017.

[3] INED, travaux consacrés aux mutations de la société mahoraise et aux trajectoires migratoires des jeunes nés à Mayotte.

[4] INSEE, publication relative à l'orientation des néo-bacheliers mahorais et à la poursuite d'études hors du territoire.

[5] INSEE, Mayotte en bref et synthèses statistiques sur l'emploi, la qualification et les caractéristiques sociales de la population.

## Bibliographie indicative

### INSEE

- INSEE, Mayotte, chiffres-clés.
- INSEE, Mayotte en bref.
- INSEE, publications sur les mobilités résidentielles des natifs de Mayotte.
- INSEE, publications sur l'orientation post-bac et la poursuite d'études des néo-bacheliers mahorais.

### INED

- INED, travaux sur les transformations démographiques et sociales de Mayotte.
- INED, analyses relatives aux trajectoires migratoires des jeunes nés à Mayotte.